



1. Désignation d'un représentant auprès du LEP Molière et du SIGOM (Gave d'Oloron et Mauléon).
2. Dissolution du syndicat mixte de la zone d'activités de l'échangeur de Bellocq.
3. Recrutement d'un agent d'entretien des locaux dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.
4. Décision du Bureau concernant la vente aux enchères de biens (>4600 €).
5. Information au Bureau concernant les ventes aux enchères de biens (<4 600€).

1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU LEP MOLIERE ET DU SIGOM (GAVE D'OLORON ET MAULEON)

Suite à la démission du représentant de la CCLO auprès du LEP Molière et du SIGOM (gave d'Oloron et Mauléon), le bureau propose de désigner Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY pour le LEP Molière et acte la présence de M. Francis LARROQUE au SIGOM.

2. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE L'ECHANGEUR DE BELLOCQ

Depuis plusieurs années, le projet de dissolution du syndicat mixte de la zone d'activités de l'échangeur de Bellocq, associant la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) et la communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG), est à l'étude dans les services préfectoraux. Le déclassement des terrains constructibles appartenant au syndicat devait être acté par le nouveau PLU de la commune de Bellocq.

A l'actif du syndicat, sont portés des terrains situés sur le territoire de la commune de Bellocq, devenus non constructibles depuis l'adoption du nouveau PLU en 2019. Il reste également un solde de trésorerie à répartir.

Les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez, de la communauté de communes du Béarn des Gaves et les services des finances publiques se sont rencontrés et proposent la répartition suivante :

- Les terrains seraient repris soit par la commune de Bellocq si elle le souhaite, soit par la CCLO.
- Le solde de trésorerie reviendrait à la CCBG.

Le bureau émet un avis favorable aux modalités de dissolution qui lui sont présentées.

3. RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de créer 1 emploi d'agent d'entretien des locaux dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 14 février 2022, d'autoriser son président à signer la convention avec POLE EMPLOI et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne marche du contrat. Les crédits sont prévus au budget 2022.

4. DECISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS (> 4 600 €) :

Le bureau décide de valider les transactions proposées par le résultat des ventes aux enchères suivantes :

- Tondeuse autoportée ISEKI SF370 n° produit : 7 - Mise à prix : 2 000 € - Résultat enchère : 5 345 €.
- Tractopelle TEREX 880 - Mise à prix : 18 000 € - Résultat enchère : 21 880 €.
- Tracteur MASSEY FERGUSON MF 4370 - Mise à prix : 4 000 € - Résultat enchère : 12 309 €.
- Tracteur agricole FORD 6640 4 RM : Mise à prix : 3 000 € - Résultat enchère : 7167 €
- Balayeuse SCARAB - Mise à prix : 5 000 € - Résultat enchère : 7718 €.
- Benne à ordures ménagères SEMAT - Mise à prix : 1 000 € - Résultat enchère : 7 191 €.

5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES VENTES AUX ENCHERES DE BIENS (<4 600€) :

- 7 ventes de lots de luminaires :

	<i>Mise à prix</i>	<i>Résultat enchère</i>
<i>Lot de 4 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>16 €</i>	<i>16 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,2m de long</i>	<i>16 €</i>	<i>16 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>20 €</i>	<i>22 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>20 €</i>	<i>20 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>20 €</i>	<i>20 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>20 €</i>	<i>20 €</i>
<i>Lot de 5 luminaires de 1,5m de long</i>	<i>20 €</i>	<i>20 €</i>

- Tondeuse autoportée ISEKI SF370 n° produit : 8 - *Mise à prix : 1 500 € - Résultat enchère : 4 190 €.*
